

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 juin 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint –, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Patrick FRIOUX, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE) M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absente : Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	0

DEL2023-032 - Affaires financières : Demande de subvention au titre du fonds vert pour l'installation de toilettes sèches

Depuis 2019, la Commune de Barbâtre développe l'installation de toilettes sèches dans les lieux les plus protégés du littoral où l'accès aux réseaux n'est pas possible.

Le choix initial s'est porté sur l'acquisition d'une toilette à lombricompostage afin de permettre la préservation de l'environnement. Symbole d'une gestion écologique des déchets primaires, cette toilette est un parfait lieu de sensibilisation aux économies d'eau, aux bienfaits du compostage.

Un nouvel équipement dont le lieu d'implantation reste à définir pourrait être installé dans les prochains mois si le projet obtient un financement dans le cadre du fonds vert institué par l'Etat pour accélérer le processus de transition écologique.

Compte tenu de l'éligibilité de ce projet audit fonds, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Afin que le dossier soit complet, il est demandé de valider les modalités prévisionnelles de financement ci-après :

Dépenses retenues en €		Ressources potentielles en €		
Poste de dépenses	Euros HT	Financeurs	Euros	%
Devis Toilettes sèches	39 895,00	Etat : Fonds vert	31 916,00	80 %
		Autofinancement commune de Barbâtre	7 979,00	20 %
Total	39 895,00	Total	39 895,00	

Vu l'avis de la commission Finances du 30 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus pour la demande de subvention au titre du fonds vert,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un fonds vert de 31 916,00 € pour la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives lié à cette affaire,
- **VALIDE** le montant de la participation de la commune en autofinancement. Si le montant des subventions finalement octroyées nécessite d'augmenter le montant de l'autofinancement du projet, la commune le prendra systématiquement à sa charge.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **21 JUIN 2023**

Le Maire,
Louis GIBIER




Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

21 JUIN 2023

La secrétaire de séance,
Sylvie GUEGUEN

